

MOUVEMENT INTRA-DÉPARTEMENTAL RENTREE 2026

RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS / RAPPROCHEMENT DU DÉTENTEUR DE L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE
LISTE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR
après saisie informatique de votre demande de mobilité dans l'application dédiée d'I-prof (cf. Annexe 2)

Documents utiles à transmettre à la DSDEN du Calvados PSEP - 2 Place de l'Europe BP 90036
14208 Hérouville Saint Clair Cedex ou à l'adresse dsden14-mvt-intra@ac-normandie.fr
pour le lundi 27 avril 2026 délai de rigueur

Nom d'usage : _____ Nom de famille : _____ Prénom : _____

DEMANDE AU TITRE DE RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS :

Conditions : une distance d'au moins 50 km entre la **résidence** professionnelle de votre conjoint et votre **résidence** administrative actuelle ; la commune de **résidence** professionnelle de votre conjoint en vœu 1 (ou une commune limitrophe en cas d'absence d'école).

Situation professionnelle du conjoint

Contrat de travail du conjoint indiquant la date de **début** de la **période d'activité** en cours et le lieu d'exercice professionnel ou attestation de l'**employeur en cours de validité** et dernier bulletin de salaire ;

Profession **libérale** : attestation d'inscription auprès de l'URSSAF, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (R.C.S) ou au répertoire des métiers ;

Chef d'entreprise, **commerçants**, artisans et auto-entrepreneurs ou structures **équivalentes** : joindre une attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (Exemple : déclaration récente de montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuves d'achat du **matériel nécessaire** à l'**activité** professionnelle, preuves de **commercialisation de produits ou prestations récentes**...) ;

Copie d'écran mappy attestant de la distance kilométrique de 50 km au moins (**trajet le plus court en km**) entre la **résidence administrative actuelle** de l'agent et la **résidence professionnelle actuelle** du conjoint.

Situation familiale (mariage, Pacs, enfant)

Pour l'**agent marié** avant le 01/09/2025 :

- Copie du livret de famille ou extrait d'acte de mariage.

Pour l'**agent pacsé** avant le 01/09/2025 :

- **Justificatif administratif établissant** l'engagement dans les liens d'un PACS ;
- Extrait de l'acte de naissance des partenaires **précisant** l'**identité** de l'autre partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS. L'extrait d'acte de naissance s'obtient à la **mairie de son lieu de naissance** ;
- Livret de famille ;
- Justificatif d'une imposition commune pour les PACS.

Pour l'**agent non marié, non pacsé** et ayant des enfants avec son conjoint, **nés** ou à naître et reconnus au plus tard le 1^{er} janvier 2026 :

- Copie du livret de famille attestant que l'enfant **né a été** reconnu par les deux parents ou copie de la déclaration de reconnaissance par anticipation d'un enfant à naître, **certifiée** par la mairie. Les enfants adoptés ouvrent les mêmes droits que les enfants naturels.

DEMANDE AU TITRE DU RAPPROCHEMENT DE L'AUTORITE PARENTALE CONJOINTE

Conditions : une distance d'au moins 50 km entre la **résidence** de l'enfant et votre **résidence** administrative actuelle ; la **commune de résidence** de l'enfant en vœu 1 (ou une commune limitrophe en cas d'absence d'école).

Copie du livret de famille (enfant de moins de 18 ans au 01/09/2026) ;

Décision de justice **précisant** la **résidence** de l'enfant, les **modalités** de la garde et **définissant** les **modalités** d'exercice du droit de visite ou d'hébergement le cas échéant ;

Toutes pièces justificatives attestant de la **domiciliation** de l'enfant ;

Justificatif concernant l'autre parent détenteur de l'**autorité parentale** (attestation liée à l'**activité** professionnelle et toute pièce pouvant justifier de l'adresse du domicile) ;

Certificat de scolarité de l'enfant.